Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 074-267410280-20261102-DEL20261102_01-DE

République Française. Haute Savoie
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DOUVAINE

DELIBERATION n° DEL20261102_01
Séance du 2 novembre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres en exercice : 17
Présents : 10
Représentés : 3
Absents excusés : 1
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre 2026, à 19 heures. Le conseil d'administration légalement convoqué par écrit le 21 octobre, s'est réuni sous la présidence de Marine BUREAU

Présents : BUREAU Marine, BAUDRIER Eliane, VAGNEUX Yves, LE QUELLENEC RAULT Magali, CHOLLET Lucette, PILON Aurélie, FLAD QUETANT Régis, MICHEL Antonia, LAIDEVANT Céline, JACQUIER Monique

Absents pouvoirs : COLMARD Philippe (pouvoir PILON Aurélie), COLMARD Marie-Laure (pouvoir CHOLLET Lucette), QUETSTROEY Laurent (pouvoir BUREAU Marine)

Absents excusés : CHUINARD Claire,

Absents : SECHAUD Jean-François, FICHARD Annie, DE VULPILLIERES Séverine,

Lesquels formants la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Secrétaire de Séance : Aurélie PILON

OBJET : Aide exceptionnelle

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-4 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8 ;

VU la délibération de conseil municipal n° DEL20260328_01 d'élection du maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20260413_07 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale de la commune ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 074-267410280-20261102-DEL20261102_01-DE

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20260413_02 d'attribution des délégations du conseil municipal au Maire ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20260413_08 désignant les membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune ;

VU l'arrêté du Maire n°5.3/2026_158, nommant des membres parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20260428_ 01 du 29 avril 2026 formation du conseil d'administration CCAS ;

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20260428_03 portant Délégation de compétences du conseil d'administration à la présidente et vice-présidente.

Madame la vice-présidente expose la situation d'une personne en difficulté et la demande du pôle médico-social afin d'aider à la prise en charge d'une partie de la facture d'électricité pour la personne. Madame la vice-présidente propose au conseil et au vu de la situation de participer à hauteur de 250 €.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité l'aide exceptionnelle.

Cette aide sera réglée directement à EDF, service clients TSA 21941 62978 ARRAS cédex.

DIT que, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

NE PREND PAS PART AU VOTE :
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 13
MAJORITE REQUISE :
POUR : 13
CONTRE :
ABSTENTION :

DOUVAINE, le 2 novembre 2026
Marine BUREAU, vice-présidente

CCAS DOUVAINE (HAUTE-SAVOIE) R.F.

Marine BUREAU
2026.11.12 15:48:33 +0100
74140 DOUVAINE, RHONE-ALPES FR